



# Avenant intéressement local 2015 : Hors de question que nos rémunérations baissent !

- Pas d'AGS depuis 3 ans, des miettes pour les plans de promo,
- « Jackpot » pour les actionnaires, Carlos Ghosn et les dirigeants,
- Et maintenant, la direction voudrait revoir le calcul de l'intéressement local, ce qui conduirait à baisser nos rémunérations !

Sous le prétexte de la crise puis de l'accord de compétitivité, nos salaires sont bloqués, tout comme nos rémunérations qui ont même, certaines années, baissé en raison des primes d'intéressement aléatoires.

Cette année, la situation se poursuit avec des AGS à 0% et un plan de promo qui satisfait très peu de monde.

- ⇒ Dans le même temps, les actionnaires sont aux anges : les dividendes augmentent de 10% avec **560 millions d'euros** distribués et la valeur de l'action est proche des 100 euros.
- ⇒ Pour Carlos Ghosn et les dirigeants, c'est carrément indécent. Au titre de l'exercice 2014 et pour son « mi-temps » chez Renault, Carlos Ghosn va toucher **7.7 millions d'euros** (salaire fixe, variable, actions « gratuites », dividendes de ses actions,...).
- ⇒ L'année 2015 s'annonce positive pour eux puisque la direction a annoncé un **chiffre d'affaires en hausse de 13%** sur le premier trimestre au niveau mondial.

**2013 : AGS 0% et AI : 0%**  
**2014 : AGS : 0% et AI : 0,8%**  
**2015 : AGS : 0% et AI : 0,9%**

En 2015, avec une enveloppe d'Augmentation Individuelles de 0,9% c'est des miettes pour nous :

- 45% des ETAM n'ont pas la moindre augmentation de salaire
- 60% n'ont pas de prime de performance
- 40% d'ingénieurs et cadres n'ont pas d'augmentation

**Ces dernières années, à travers l'accord de compétitivité, la direction n'a cessé de nous serrer la vis.**

**Sauf que manifestement, ça ne lui suffit pas encore !  
La direction s'attaque maintenant à l'intéressement établissement**

**Négo Avenant Intéressement local, la direction manœuvre pour baisser le montant versé**

Après des années quasi régulières de baisse, pour la 1<sup>o</sup> fois depuis de nombreuses années, nous avons eu un intéressement local 2014 à un niveau acceptable par rapport au plafond maxi.

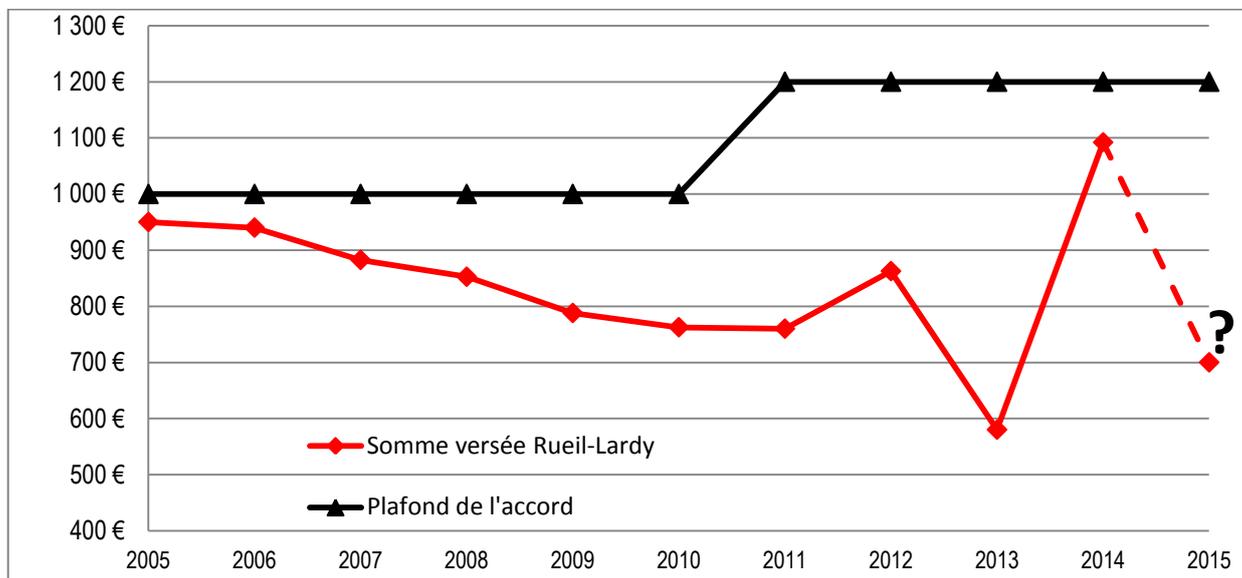
**Sauf que ce résultat n'a pas eu l'air du goût de la direction qui ne semble pas avoir digéré les 1000 € qu'elle a dû nous verser à chacun !**

La CGT a toujours souligné le risque de ces primes d'intéressement (financier et local) qui sont aléatoires, peu soumises aux cotisations sociales et qui laissent penser que le seul moyen d'augmenter nos rémunérations, c'est que l'entreprise fasse des profits gigantesques et que l'Etablissement atteigne des objectifs d'accidents de travail, d'absentéisme, de présentéisme en formation, etc. **Cette position de principe n'empêche pas que la CGT trouve scandaleux que la direction cherche à baisser le montant de l'intéressement local.**

En effet, 3 réunions de négociations de l'avenant sur l'intéressement ont eu lieu et la direction a fait tout son possible pour sévérer au maximum chaque indicateur en modifiant les engagements ou les cibles à atteindre.

Aussi, la CGT a demandé pendant ces négociations que pour 2015, on reste sur les mêmes engagements et cibles qu'en 2014. Cela permettrait une année de stabilisation des indicateurs alors que le périmètre est passé de Rueil-Lardy à celui de Lardy seul.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Plafond de l'accord	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Somme versée Rueil-Lardy	950,0 €	940,0 €	882,5 €	852,5 €	788,0 €	762,5 €	760,0 €	862,5 €	580,0 €	1 092,5 €



Les interventions de toutes les organisations CGT, CFDT et CFE/CGC ont certes permis de faire bouger un peu les choses mais il reste un problème concernant un indicateur (F1 : Taux de fréquence des accidents du travail).

Pour cet indicateur F1, non seulement la direction a durci les niveaux d'engagement et de cible, mais en plus elle a changé le mode de calcul de cet indicateur ce qui le rend encore plus sévère !

### Double peine

**Si la direction voulait que cet indicateur ne soit pas atteint, elle ne s'y prendrait pas autrement !**

Durant la négociation, l'ensemble des organisations invitées à y participer (CGT, CFDT et CFE/CGC) a dénoncé ce changement de règles et ce durcissement des règles de calcul.

La direction n'a pas bougé et elle n'a pas été en capacité de dire pourquoi elle modifiait les règles de calcul. Elle a indiqué que c'était partout pareil sur les sites de l'ingénierie. Or, après vérification ce changement de règle de calcul n'a pas été abordé dans les autres négos intéressement local, ni au Siège ni à VSF ni au Technocentre !

**Alors que cherche la direction à Lardy sinon à nous diminuer l'intéressement pour l'année prochaine ?**

### Une demande intersyndicale de rouvrir des négociations

A l'initiative de la CFDT, une réunion intersyndicale a eu lieu lundi.

**Les 3 organisations CGT, CFDT et CFE/CGC ont écrit un courrier à la direction pour lui demander la réouverture de négociations sur l'intéressement afin de pouvoir revoir cet indicateur F1.**

A ce jour, la direction est responsable de l'état de la négociation intéressement qui ne satisfait aucune organisation syndicale. Avec de tels indicateurs, ce sera probablement une baisse sensible de revenus l'année prochaine au niveau de l'intéressement local.

**Il faut revoir cet avenant : toute baisse de nos rémunérations, dans le contexte actuel des AGS à 0% et des plans de promo de misère est inacceptable.**

Cette situation illustre le caractère aléatoire de ces primes d'intéressement. La direction a une grande latitude sur les critères pour faire varier à sa guise le montant final versé aux salariés. En plus, ces primes sont moins soumises aux cotisations sociales que le salaire. Dernier élément, des augmentations de salaires se répercutent, elles, sur les années futures (que ce soit pour les salaires futurs ou pour le montant de la retraite).

**La CGT réclame de vraies Augmentations Générales de Salaires. En divisant les 1200 euros de plafond de l'intéressement par 12 mois, on tombe sur 100 euros nets en plus par mois pour tous.**

**Un montant qui comblerait une partie du déficit sur nos salaires depuis la crise, qui n'est pas aléatoire, qui est soumis aux cotisations sociales et qui comptera pour le calcul de nos pensions de retraite !**